



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : élevage

Question écrite n° 7257

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les problèmes posés par l'échéance de 1993 à la filière porc de la Réunion notamment par les problèmes d'absence de transparence du marché et d'abattage clandestin à grande échelle. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour faciliter une préparation concertée des intérêts de la filière porc Réunion à l'échéance de 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - L'élevage porcin à la Réunion a fait l'objet d'un plan pluriannuel de développement financé par des crédits de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM). Ce plan vise à aider l'amélioration des bâtiments d'élevage, les investissements de protection sanitaire, l'acquisition d'animaux sélectionnés et la gestion technique des élevages. Ce plan a permis de développer l'élevage porcin réunionnais de façon exemplaire, tant au plan économique qu'au plan social et humain. Certains des adhérents de la coopérative de production porcine réunionnaise sont parvenus à des performances égales et parfois supérieures à des éleveurs de métropole. À cet égard, l'association réunionnaise interprofessionnelle du bétail et des viandes (ARIBEV) qui réunit les représentants des producteurs, des transformateurs et des grossistes-importateurs a contribué au développement de cette production, couvrant aussi la totalité des besoins du marché local en viandes fraîches et permettant l'installation de 270 nouveaux éleveurs et de cinquante jeunes agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7257

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3698